



LES OUTILS DE LA JUSTICE TRANSITIONNELLE POUR LUTTER CONTRE LE RADICALISME ET L'EXTRÉMISME VIOLENT AU MALI

Auteurs : Bobuin Jr Valery Gemandze Oben et Diakaria Traore

CONTEXTE

Depuis janvier 2012, le Mali connaît une crise multidimensionnelle, avec l'occupation de plus des deux tiers de sa superficie par le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) et Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et le Mouvement pour l'unification et le djihad en Afrique de l'Ouest. En février 2013, les forces armées maliennes et l'armée française¹, dans le cadre de l'opération Serval, ont entamé la reconquête en libérant les régions de Gao et de Tombouctou, laissant Kidal aux mains des rebelles du MNLA.

La région de l'Afrique de l'Ouest est confrontée à une montée rapide de l'extrémisme violent, dont les jeunes sont les principaux acteurs.² Les entretiens et les discussions de groupe menés dans le cadre de cette étude ont révélé que les jeunes désœuvrés avaient été recrutés avec la promesse de retrouver leur dignité perdue, de gagner de l'argent facilement ou de se venger. D'autres ont été enrôlés de force dans des groupes djihadistes, tandis que d'autres encore ont été séduits par la promesse d'être recrutés dans la fonction publique lorsque des accords de paix seraient signés avec le gouvernement³.

Après le Colloque national sur la justice transitionnelle de juin 2013, le Mali a commencé à mettre en œuvre les recommandations issues du forum. Le remplacement en janvier 2014 de la Commission dialogue et réconciliation par la Commission vérité, justice et réconciliation (CVJR) a été un changement positif pour le processus de justice transitionnelle au Mali⁴. Il s'est matérialisé par la mise en place de la CVJR par l'ordonnance no 2014-003/P-RM du 15 janvier 2014 portant création de la CVJR.

Dans une étude de 2021 sur la participation des jeunes aux initiatives de justice transitionnelle, il a été établi qu'ils n'étaient que marginalement impliqués, avec un taux d'inclusion de 30 %⁵. En 2018, l'État, à travers son plan d'action 2018-2022, a tenté d'enrayer ce phénomène⁶. Lors de l'évaluation ultérieure de ce plan, il a été constaté que moins de 30 % de celui-ci avait été mis en œuvre. Cela a conduit à l'adoption d'un nouveau plan 2022-2026 en mars 2023, avec l'objectif spécifique d'éliminer les conditions propices à la radicalisation, à l'extrémisme violent et au terrorisme⁷. La présente étude vise à dresser un inventaire des outils de justice transitionnelle susceptibles de prévenir et de combattre efficacement la radicalisation et l'extrémisme violent au Mali, étant donné que la réponse ouvertement militariste depuis 2012 n'a pas permis d'y mettre un terme.

CARTOGRAPHIE DES FORMES D'EXTRÉMISME

Le contexte actuel du Mali concernant les formes d'extrémisme est complexe. En outre, toutes les régions sont en proie à l'extrémisme violent⁸, bien qu'à des degrés d'intensité variables. En 2019, le conflit au Mali a fait 2500 morts, dont près de 500 sont imputables aux actions d'organisations extrémistes violentes⁹. Trois formes principales d'extrémisme violent prévalent : le djihadisme, l'esclavage par ascendance et le séparatisme ou les mouvements indépendantistes. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la typologie de l'extrémisme, des régions touchées et de la manière dont il se manifeste. Ces informations ont été obtenues dans le cadre d'entretiens et de discussions de groupe avec les habitants des localités concernées.

The Global Initiative for Justice, Truth and Reconciliation

In 2014, the International Coalition of Sites of Conscience (ICSC) launched the Global Initiative for Justice, Truth and Reconciliation (GIJTR), a consortium of nine international organizations focused on offering holistic, integrative and multidisciplinary approaches to issues of truth, justice and reconciliation. GIJTR works primarily with local populations, civil society organizations, survivors and governments to develop transitional justice approaches that are victim-centered, collaborative, and support dignity, respect, inclusion, and transparency in societies emerging from conflict or periods of authoritarian rule. Since its founding, GIJTR has engaged 801 local civil society organizations; 78 countries; 43 publications; collection of over 8,000 narratives of human rights violations; and supported 588 civil society organizations dealing with human rights violations.

For more information, please visit gijtr.org.



GIJTR
Global Initiative for Justice
Truth & Reconciliation

Régions	Typologie	Manifestations
Sikasso, Koutiala, Ségou, San, Mopti, Bandiagara, Douentza, Gao, Ménaka et Kidal	Le djihadisme : L'État islamique dans le Grand Sahara (EIGS), le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM), et les groupes similaires.	Violence contre les forces armées et les postes de péage (attentats à la bombe et attaques suicides), violence contre tous les symboles de l'État, attaques contre les centres de santé, enlèvement de bétail, attaques ciblées contre des villages, violence contre toute personne essayant de cultiver la terre, et destruction des récoltes.
Kidal et Ménaka	Le djihadisme, le séparatisme (EIGS, GSIM, la Coordination des mouvements de l'Azawad et les groupes similaires) ¹⁰	Violence contre les forces armées, violence contre tous les symboles de l'État, enlèvement de bétail et attaques ciblées contre des villages.

Dans le centre du Mali¹¹, des groupes armés tels que l'EIGS et le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM), également connu en arabe sous le nom de *Jamā at nu rat al-islām wal-muslimīn*, continuent d'exercer des pressions sur les communautés pour qu'elles respectent les « accords de paix »¹² signés sous la contrainte et abandonnent leur collaboration avec les Forces de défense et de sécurité maliennes ou les milices de *Dan Na Ambassadorou*. Ces pressions, sous forme de menaces d'attaques et de représailles, ont contraint de nombreux villages à réaffirmer leur adhésion aux « accords » et à payer la *Zakat* (une forme de prélèvement au profit des milices). Les communautés qui refusent de payer ces taxes font l'objet d'attaques fréquentes, empêchant notamment les fermiers de mener leurs activités agricoles. L'une des personnes interrogées a déclaré : « Depuis plusieurs mois, nous sommes soumis à un embargo, et en particulier pendant la saison des pluies de 2021. Ils nous ont empêchés de cultiver parce que nous refusons de signer l'accord, mais nous l'avons fait parce que c'était pour la survie des villageois ». En plus de ces attaques, les groupes concernés ont également incendié des greniers à grain et des cultures pour priver les communautés concernées de leurs moyens de subsistance et les forcer à quitter leurs localités ou à accepter de se soumettre à leurs exigences. Dans son rapport 2022, le Département d'État des États-Unis note également que pour se protéger des djihadistes, des milices et d'autres groupes ethniques, certaines de ces communautés ont formé leurs propres groupes armés. Ces groupes orchestrent également plusieurs violations des droits de l'homme, telles que des exécutions sommaires et la destruction d'habitations et de réserves alimentaires.

FACTEURS CONTRIBUANT À LA RADICALISATION

I. FACTEURS NATIONAUX ET LOCAUX

Selon la littérature et les entretiens menés, il existe plusieurs facteurs du radicalisme et de l'extrémisme violent au Mali. En fait, le rapport *Journey to Extremism* du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des

Nations Unies pour le développement indique que la désillusion à l'égard du gouvernement et les difficultés socioéconomiques sont les principales raisons du radicalisme, plus encore que l'endoctrinement religieux¹³. La mauvaise gouvernance a également des répercussions¹⁴. Elle fait perdre à l'État sa légitimité aux yeux du public. De nombreux conflits locaux sont mal gérés par les autorités administratives et judiciaires, ce qui pousse les communautés locales à prendre l'initiative, qui se traduit dans la plupart des cas par la création de groupes armés d'autodéfense, en partie motivés par un sentiment de vengeance. Rejoindre un tel groupe offre donc l'occasion pour les personnes de régler leurs comptes. Un agriculteur de Koro se plaint : « Quand les troupeaux des Foulani viennent manger nos récoltes, nous allons nous plaindre auprès des autorités, mais rien ne se passe, alors nous avons décidé de protéger nous-mêmes nos champs ». Ces groupes sont également créés en réponse à l'incapacité de l'État à garantir la sécurité des communautés sujettes aux attaques des extrémistes. De plus, les criminels arrêtés par la population locale et remis aux FAMA (Forces armées maliennes), après leur libération, reviennent dans ces communautés pour perpétrer des attaques vengeresses.

La mauvaise gouvernance aboutit également à la corruption et aux difficultés économiques qui en découlent. Les possibilités d'emploi pour les jeunes ont toujours été rares, et maintenant que l'État n'est pratiquement plus présent dans la majeure partie du pays, beaucoup sont motivés pour rejoindre des groupes extrémistes, qui assurent leur bien-être financier. Un jeune homme de Boulikessi déclare : « Je n'ai pas accepté de les suivre, mais j'ai des amis qui l'ont fait parce qu'ils n'avaient plus rien depuis qu'ils avaient déménagé dans le village ». De nombreux parents dont les enfants sont au chômage considèrent les milices comme des employeurs bienveillants¹⁵.

Souvent, le radicalisme est aussi le fruit de la coercition. Une personne interrogée a déclaré : « les groupes terroristes armés viennent dans nos villages et nous demandent de leur fournir des jeunes pour leurs combats. Souvent, chaque famille doit donner un jeune homme ou une jeune femme, sous peine de représailles ». Soit ils acceptent, soit ils sont déplacés, car le refus des jeunes peut mettre en danger les membres de leur famille ou toute la communauté à laquelle ils appartiennent.

« Il est désormais de notoriété publique que de nombreux Maliens, y compris des jeunes, n'ont pas une bonne connaissance de la religion musulmane », remarque un membre de l'Alliance des religions musulmanes et chrétiennes. Ces personnes sont donc sensibles aux arguments des prédicateurs et des recruteurs mal intentionnés qui les radicalisent facilement. Toutefois, dans le rapport 2023 *Journey to Extremism in Africa*, moins de 17 % des personnes interrogées ont indiqué que la religion était le principal facteur de leur radicalisation¹⁶. Néanmoins, ces prédicateurs radicaux exploitent la stigmatisation et la rhétorique selon lesquelles l'islam est considéré comme une source de méfiance et de haine et comme un synonyme du djihadisme pour radicaliser de nombreuses personnes. Les convertis sont amenés à croire que tout le monde est contre eux. Ce phénomène est très répandu au Mali et a été particulièrement exploité par Amadou Koufa lors de ses prédications au sein du Mouvement de Libération de Macina, qui est devenu la Katiba de Macina et est maintenant affilié au GSIM et à l'EIGS.

En outre, ces prédicateurs et panafricanistes utilisent parfois la présence de troupes étrangères et la

politique étrangère de l'Occident pour radicaliser de nombreuses personnes. Ils mettent en avant le néocolonialisme et l'exploitation par les gouvernements occidentaux pour attiser les sentiments de haine au sein de la population locale. Dans le Mali d'aujourd'hui, c'est l'un des principaux facteurs du radicalisme et de l'extrémisme violent, comme l'ont montré les entretiens. Ce sentiment anti-occidental est partagé par de nombreux Maliens, comme en témoignent les nombreuses manifestations populaires contre la France¹⁷.

II. FACTEURS SOCIOÉCONOMIQUES

La pression démographique sur les terres arables et les pâturages est également un facteur du radicalisme et de l'extrémisme violent. Bien que vaste, le Mali a la majeure partie de son territoire inhabitée en raison de l'afflux de groupes extrémistes et de l'hostilité qui en découle. Cela a conduit à la concentration de la majorité de la population dans les centres urbains et semi-urbains, ce qui entraîne invariablement des problèmes de cohabitation au sein de ces communautés. En effet, les terres disponibles ne peuvent accueillir les activités agricoles et de pâturage d'une population en constante augmentation.

La question de la rareté des précipitations et des répercussions du changement climatique est étroitement liée. Certaines des personnes interrogées ont indiqué qu'il s'agissait également d'une cause de radicalisation, car les revenus diminuent d'année en année. Une personne interrogée a déclaré : « Ces dernières années, il n'a pas beaucoup plu et nous sommes constamment en conflit avec les agriculteurs au sujet du passage des animaux. Les temps sont durs, et avec ces mauvaises saisons des pluies, la cohabitation devient de plus en plus difficile ». Cette situation peut également conduire à la pauvreté et, comme nous l'avons vu précédemment, elle est le principal facteur du radicalisme et de l'extrémisme violent.

PROFIL DES COMMUNAUTÉS À RISQUE

Toutes les régions du Mali sont exposées aux menaces du radicalisme et de l'extrémisme violent. Le sud abrite la capitale, Bamako, et de nombreuses autres ambassades étrangères, qui constituent des cibles pour les groupes extrémistes. En novembre 2015, des tireurs ont pris d'assaut l'hôtel Radisson Blu à Bamako, retenant 170 personnes en otage et en tuant 25. Le Front de libération du Macina, Ansar Dine, Al Mourabitoun et Al-Qaïda au Maghreb islamique en ont revendiqué l'attaque. En outre, depuis 2013, AQI, le Mouvement pour l'unification et le djihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et Ansar Dine ont tenté de gagner du terrain plus au sud pour s'emparer de Konna¹⁸. Le 22 juillet 2022, le GSIM a attaqué une base militaire à Kati, à 15 kilomètres de Bamako¹⁹.

Au centre, trois communautés sont menacées, à savoir les Bambaras dans la région de Ségou, les Foulani et les Dogons dans les régions de Mopti, Bandiagara et Douentza. Dans un communiqué de presse, le gouvernement du Mali a annoncé que « du 18 au 19 juin 2022, plusieurs villages du cercle de Bankass dans la région de Bandiagara, au centre du pays, ont été la cible d'attaques qui ont fait plus de 132 victimes

civiles»²⁰. Le 27 juillet 2022, le GSIM a mené des attaques à Sévaré (région de Mopti), Sokolo (région de Ségou) et Kalumba (région de Nara), causant la mort de trois civils et de 14 soldats, ainsi que des blessures à 25 autres soldats²¹.

Dans le nord, le MNLA, qui cherchait à créer un État autonome, s'est allié à d'autres groupes islamistes tels qu'AQMI, MUJAO et Ansar Dine. Ils ont réussi à repousser les forces de l'État et, en 2012, à s'emparer des capitales régionales de Gao, Kidal et Tombouctou.²² Dans le nord du Mali, un État islamique a ainsi été déclaré et continue de s'étendre.²³ Les régions de Gao et de Menaka continuent de servir de champs de bataille à ces groupes extrémistes qui ne cessent d'attaquer et d'intimider la population locale²⁴.

ANALYSE DE LA RÉPONSE MILITAIRE

Malgré la multiplication des réponses sécuritaires dans la région sahélo-saharienne, ces réponses, bien que nécessaires, ont montré leurs limites, notamment parce qu'elles traitent les symptômes plutôt que les causes profondes du radicalisme et de l'extrémisme violent. En outre, il convient de noter que ces phénomènes sont complexes, différents d'une région à l'autre, et appellent des réponses spécifiques à chaque contexte²⁵. Des années d'assistance militaire et financière de la part de la communauté internationale se sont révélées inefficaces pour éliminer les causes sous-jacentes de l'extrémisme au Sahel. Les efforts internationaux se sont intensifiés, mais la situation se détériore. L'un des principaux problèmes qui subsistent est la prolifération d'initiatives qui se chevauchent et qui submergent les structures étatiques qui sont censées en bénéficier. Le manque de coordination entre les acteurs entrave la lutte contre le terrorisme et complique l'élimination de ses causes profondes dans cette partie du monde²⁶.

Le Mali peut être considéré comme un reflet de la situation générale en Afrique de l'Ouest, même si ce reflet est déformant. Le 11 janvier 2013, la France a lancé l'opération Serval pour stopper l'avancée des djihadistes²⁷, qui ont évacué les principales villes du nord trois jours plus tard. Fin janvier, les soldats français et maliens reprennent Gao et entrent sans combat dans Tombouctou avant de prendre le contrôle de l'aéroport de Kidal, zone ensuite «sécurisée» par quelque 1800 militaires tchadiens²⁸. Trois semaines après le début de l'intervention française, le président François Hollande est accueilli en libérateur²⁹. Le 1er juillet, la Mission intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali est lancée, prenant le relais de la force panafricaine³⁰. En mars 2017, des djihadistes liés à AQMI, notamment les groupes de l'Algérien Mokhtar Belmokhtar et du prédicateur radical peul Amadou Koufa, ont fusionné pour former le GSIM, dirigé par Iyad Ag Ghaly³¹. Cette coalition a depuis revendiqué la plupart des attentats perpétrés dans cette partie du Sahel.

POINTS FORTS

L'intervention de l'armée et de ses partenaires a permis de lutter avec succès contre l'extrémisme violent et le radicalisme au Mali. Par exemple, elle a, dans une certaine mesure, freiné les activités extrémistes, réduisant ainsi le nombre d'attaques. Cependant, de nombreuses personnes interrogées pensent que cela n'est pas durable, car les extrémistes mènent des attaques de type

guérilla et reviennent toujours lorsque les militaires quittent le pays. Il est à noter qu'il n'y a pas de présence étatique dans la grande majorité du Mali. De plus, ces réponses militaires contribuent à rétablir une certaine confiance dans de nombreuses communautés de l'État, en particulier dans les régions où la présence de l'État est faible, voire inexistante.

FAIBLESSES

Bien que nécessaire dans une certaine mesure, la réponse ouvertement militariste présente plusieurs faiblesses et limites. Les plus profondes sont les violations des droits de l'homme qui accompagnent ces réponses. Le groupe mercenaire russe Wagner, de concert avec les forces armées maliennes, aurait tué plus de 500 personnes au cours d'une opération militaire de cinq jours dans le village de Moura, dans la région de Mopti, en mars 2022³². En outre, la réponse militariste ne s'attaque pas aux causes profondes du radicalisme et de l'extrémisme violent, qui sont liées à plusieurs facteurs socioéconomiques et politiques; elle semble plutôt traiter les symptômes. De plus, le Mali est un pays pauvre, et les ressources financières dont il a tant besoin sont de plus en plus détournées vers les dépenses militaires pour lutter contre l'extrémisme violent. Cela freine le développement du pays, car l'allocation de fonds pour les services sociaux est devenue difficile. Un an avant la crise, en 2012, les dépenses militaires représentaient 8,4 % des dépenses publiques (soit 2,1 % du PIB). En 2013, ce chiffre est passé à 11,4 % (soit 2,9 % du PIB) et en 2019, il atteignait 22 % des dépenses. Ce modèle n'est pas viable pour réaliser le développement durable³³.

LA MESURE DANS LAQUELLE LES RÉPONSES APPORTÉES JUSQU'À PRÉSENT ONT ÉTÉ QUALIFIÉES DE JUSTICE TRANSITIONNELLE

Bien que la CVJR existe au Mali, les entretiens ont montré que de nombreuses personnes, en particulier au niveau local, n'étaient pas au courant de son existence ou de son mandat. Lors des entretiens et des groupes de discussion avec les personnes déplacées à l'intérieur du pays à Bamako et dans les environs, il a été confirmé que ces personnes avaient rencontré des agents de la CVJR et fait leurs dépositions, mais qu'elles attendaient toujours des réparations. Les réparations devraient être guidées par la politique de réparation approuvée le 10 septembre 2021. Elle doit être mise en œuvre par l'Autorité de gestion des réparations créée par le Conseil des ministres le 1er mars 2023.³⁴ Néanmoins, le consensus général au Mali est que la justice transitionnelle intervient principalement après le conflit, et le pays est actuellement engagé dans de multiples conflits, de sorte qu'elle n'est pas vraiment à l'ordre du jour du pays.

LE RÔLE DES APPROCHES COMMUNAUTAIRES DANS LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA RADICALISATION ET L'EXTRÉMISME VIOLENT

Les approches communautaires sont diverses et similaires à travers le Mali. Les autorités traditionnelles (chefs de village, chefs de quartiers et de fractions, conseillers villageois, confrérie des chasseurs) sont les premiers leviers dans ce contexte, de même que les leaders religieux et coutumiers. À ces acteurs traditionnels s'ajoutent les groupes et associations de jeunes et de femmes qui jouent également un rôle important, car ils peuvent s'adresser directement aux jeunes pour les sensibiliser aux méfaits et aux conséquences de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Étant donné que l'État n'est pas effectivement présent dans de vastes régions du Mali, une réponse sécuritaire qui valorise le rôle des autorités traditionnelles locales en tant que partenaires pourrait venir compléter la réponse de l'État dans ces régions³⁵.

Un leader de la jeunesse a déclaré : « Les jeunes sont confrontés à plusieurs problèmes, et ils leur offrent 150 000 FCFA (environ 150 \$) pour poser une mine antichar, et si un véhicule militaire explose, la personne concernée reçoit 400 000 FCFA (plus de 500 \$). Nous devons donc mener un important travail de sensibilisation pour mettre fin à ce fléau ».

Dans beaucoup de ces régions où l'État n'est pas présent, cette sensibilisation peut être assurée par les autorités traditionnelles, car elles sont respectées au sein de leurs communautés locales. En tant que garantes des coutumes et des traditions, elles sont des autorités directes et légitimes aux yeux de la population et des communautés de base. Ainsi, outre l'État, les approches communautaires, menées par les autorités traditionnelles, les jeunes et les femmes, sont essentielles pour lutter contre le radicalisme et l'extrémisme violent³⁶.

Parmi les autres approches communautaires figurent les dialogues intracommunautaires, qui consistent à organiser des réunions au cours desquelles les membres d'une même communauté discutent de certains des facteurs sous-jacents qui poussent au radicalisme afin de trouver des solutions adaptées à leurs contextes locaux. Tout comme les dialogues intracommunautaires, les dialogues intercommunautaires ont l'avantage de créer des forums d'échange. Ils réunissent deux ou plusieurs communautés pour discuter de problèmes qui les concernent, dans le but de trouver une solution générale. Par exemple, dans la tradition dogon, les espaces de dialogues menés localement peuvent prendre la forme du *toguna*, ou case à palabres, qui est une construction ouverte généralement érigée au centre des villages dogons où se réunissent les chefs et leurs notables³⁷. Dans d'autres régions, ces espaces de dialogue sont connus sous le nom d'arbre à palabres *gwèlèkan*.

AUTRES OUTILS DE JUSTICE TRANSITIONNELLE POUR LUTTER CONTRE LE RADICALISME ET L'EXTRÉMISME VIOLENT

Dans le cadre des réformes institutionnelles, le gouvernement a mis en place des initiatives hautement bénéfiques telles que la Mission d'appui à la réconciliation et les Équipes régionales d'appui à la réconciliation, dont le mandat principal est de traiter les conflits mineurs tels que les conflits familiaux, les litiges fonciers et les conflits entre agriculteurs et éleveurs,

qui sont tous de petite envergure. En outre, la CVJR a déjà été mise en œuvre et, grâce à des auditions publiques, plusieurs victimes ont pu raconter leur histoire.

De même, afin de renforcer la vérité et la commémoration, il a été observé que certaines organisations de la société civile ont commencé à expérimenter une nouvelle méthode, connue sous le nom de « un jour, une histoire », pour donner la parole aux victimes qui, déguisées et dont la voix est étouffée pour protéger leur sécurité, racontent leurs expériences, lesquelles sont filmées et diffusées dans les médias.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Depuis plus de 10 ans, le Mali est en proie à la violence et l'efficacité des initiatives de lutte contre l'extrémisme violent dépend de la vitalité des relations entre l'État et les communautés. Les outils de la justice transitionnelle permettent d'établir des liens qui peuvent améliorer ces relations, voire d'orienter/de déterminer leur nature. Il est d'ores et déjà clair qu'une approche ouvertement militariste de la lutte contre l'extrémisme violent et le radicalisme continuera à confiner le Mali dans le même engrenage, sans qu'aucune issue ne se profile à l'horizon. Toutefois, si la justice transitionnelle est correctement mise en œuvre, et si les pratiques communautaires et l'autorité traditionnelle sont effectivement valorisées, les causes profondes de l'extrémisme violent et du radicalisme pourront être mieux traitées. Les sections suivantes présentent les recommandations issues de la présente étude et adressées aux principales parties prenantes :

LE GOUVERNEMENT :

- Il doit se concentrer sur la réconciliation avec les communautés au niveau local, et entre elles;
- Il doit mettre en place des programmes d'intégration des jeunes qui ne se limitent pas aux grandes villes, mais qui englobent également les jeunes des zones rurales;
- Il doit s'efforcer de créer ou de rétablir la confiance entre les communautés par le biais d'activités sociales telles que le football, les chants et la poésie;
- Il doit s'engager en faveur de la bonne gouvernance; et
- Il doit engager le dialogue avec les groupes extrémistes, en cherchant des solutions pour briser le cycle de la violence.

LES COMMUNAUTÉS :

- Elles doivent promouvoir les initiatives locales/traditionnelles de prévention et de gestion des conflits; et
- Elles doivent organiser des réunions intra et intercommunautaires pour prendre en compte les

opinions des jeunes afin de prévenir et de combattre le radicalisme et l'extrémisme violent.

LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE :

- Elle doit soutenir les initiatives du gouvernement en matière de justice transitionnelle qui visent à lutter contre le radicalisme et l'extrémisme violent ; et
- Elle doit soutenir les organisations de la société civile par le biais d'un financement et d'un renforcement des capacités afin qu'elles puissent contribuer à promouvoir les initiatives de justice transitionnelle dans les communautés urbaines et rurales.

Endnotes

- 1 Lumni Enseignement, « L'armée française libère Tombouctou et Gao de l'occupation djihadiste ». Disponible à l'adresse suivante : enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000001821/l-armee-francaise-libere-tombouctou-et-gao-de-l-occupation (consulté le 5 juin 2023).
- 2 WANEP, « Atténuer les risques de radicalisation violente chez les jeunes Maliens et Sénégalais » (2022), Timbuktu Institute Dakar.
- 3 Études des perceptions sur les facteurs de l'insécurité et de l'extrémisme violent dans les régions frontalières du sahel « Ce que disent 698 sahéliens », p. 6.
- 4 Aba Roli, « Stratégie de justice transitionnelle au mali : Analyses découlant des observations et réflexions des structures communautaires et de la société civile » (2015), p. 3.
- 5 CSVR, « Stratégie d'influence de l'UA sur la participation de la jeunesse africaine (en particulier des filles) à l'élaboration des politiques ; Genre et masculinités ; et Guérison des traumatismes et soutien psychosocial : cas du Mali » (2021), Rapport d'étude.
- 6 M. Djoubeirou Diallo, Secrétaire Permanent de la Politique Nationale de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme (PNPLEVT). Disponible à l'adresse suivante : undp.org/fr/mali/actualites/le-pnud-appuie-les-efforts-des-autorites-maliennes-pour-prevenir-l-extremisme-violent (consulté le 8 juin 2023).
- 7 PA_PNLVET_2022-2026, p. 2.
- 8 Département d'État des États-Unis, « 2022 Country Reports on Human Rights Practices: Mali ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www.state.gov/reports/2022-country-reports-on-human-rights-practices/mali/> (consulté le 7 septembre 2023).
- 9 Département d'État des États-Unis, « Analysis of Violent Extremism in Mali » (2019). Disponible à l'adresse suivante : https://www.aclu.org/sites/default/files/field_document/c06204210_dosanalysisofviolentextremisminmali_4.pdf (consulté le 8 septembre 2023).
- 10 MINUSMA_Quarterly Notes, Oct.-Déc. 2022 (mars 2023), p. 11.
- 11 *Ibid.*, p. 11.
- 12 Fahiraman Kone, « Les médiatrices maliennes façonnent les pourparlers locaux avec les terroristes », ISS (2022). Disponible à l'adresse suivante : issafrica.org/fr/iss-today/les-mediatrices-maliennes-faconnent-les-pourparlers-locaux-avec-les-terroristes (consulté le 5 septembre 2023).
- 13 Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Journey to extremism in Africa, 2017, p. 5. Disponible à l'adresse suivante : https://www.undp.org/sites/g/files/zskgk326/files/publications/UNDP-JourneyToExtremism-report-2017-english_0.pdf (consulté le 7 septembre 2023).
- 14 https://www.fes.de/fr/section-afrique/la-paix-et-la-securite?tx_digbib_digbibpublicationlist%5B-pageIndex%5D=5&cHash=5c122672838527871b-17c5861d99464f.
- 15 Études des perceptions sur les facteurs de l'insécurité et de l'extrémisme violent dans les régions frontalières du sahel « Ce que disent 698 sahéliens », p. 6.
- 16 Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Journey to extremism in Africa, 2023, p. 16. Disponible à l'adresse suivante : https://www.undp.org/sites/g/files/zskgk326/files/2023-03/JTE_Pathways%20to%20Recruitment%20and%20Disengagement_2023%20%283%29.pdf (consulté le 7 septembre 2023).
- 17 France24, « Maliens demonstrate en masse after junta calls for protests over sanctions » (14 janvier 2022). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.france24.com/en/africa/20220114-maliens-demonstrate-en-masse-after-junta-calls-for-protests-over-sanctions> (consulté le 8 septembre 2023).
- 18 The Centre for Preventive Action, « Violent Extremism in the Sahel » (10 août 2023). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.cfr.org/global-conflict-tracker/conflict/violent-extremism-sahel> (consulté le 8 septembre 2023).
- 19 Rapport du secrétaire général, « Situation au

- Mali » (3 octobre 2022), Conseil de sécurité des Nations Unies, S/2022/731, paragr. 30. Disponible à l'adresse suivante : https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/n2261012_en.pdf (consulté le 8 septembre 2023).
- 20 Communiqué No 032 du gouvernement du Mali, 20 juin 2022.
- 21 Rapport du secrétaire général, « Situation au Mali » (3 octobre 2022), Conseil de sécurité des Nations Unies, S/2022/731, paragr. 30. Disponible à l'adresse suivante : https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/n2261012_en.pdf (consulté le 8 septembre 2023).
- 22 The Centre for Preventive Action, « Violent Extremism in the Sahel » (10 août 2023). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.cfr.org/global-conflict-tracker/conflict/violent-extremism-sahel> (consulté le 8 septembre 2023).
- 23 Rapport du secrétaire général, « Situation au Mali » (1er juin 2023), Conseil de sécurité des Nations Unies, S/2023/402, paragr. 12. Disponible à l'adresse suivante : https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/230601_mandate_renewal_report_eng.pdf (consulté le 8 septembre 2023).
- 24 Rapport du secrétaire général, « Situation au Mali » (3 octobre 2022), Conseil de sécurité des Nations Unies, S/2022/731, paragr. 35. Disponible à l'adresse suivante : https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/n2261012_en.pdf (consulté le 8 septembre 2023).
- 25 International Peace Institute, « Investing in Peace and Violence Prevention in the Sahel-Sahara: Third Regional Conversations », 2018, <https://www.ipinst.org/wp>.
- 26 Assemblée parlementaire de l'OTAN, Groupe spécial Méditerranée et Moyen-Orient (GSM), Rapport Développement et sécurité dans la région du Sahel, 2020.
- 27 Oumy Diallo, TV5, « Mali : 2012-2020, huit ans de crises » (19 août 2020). Disponible à l'adresse suivante : <https://information.tv5monde.com/afrique/mali-2012-2020-huit-ans-de-cris-es-37204> (consulté le 18 août 2023).
- 28 *Ibid.*
- 29 *Ibid.*
- 30 *Ibid.*
- 31 Ryan Hess, « Countering Jama'at Nasr al-Islam wal Muslimin in Mali », *Journal of Indo-Pacific Affairs* (2020), p. 141.
- 32 Jason Burke, « Russian mercenaries behind slaughter of 500 in Mali village, UN report finds », *The Guardian* (20 mai 2023). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.theguardian.com/world/2023/may/20/russian-mercenar-ies-behind-slaughter-in-mali-village-un-re-port-finds> (consulté le 19 septembre 2023) ; Rapport du secrétaire général, « Situation au Mali » (1er juin 2023), Conseil de sécurité des Nations Unies, S/2023/402, paragr. 19. Disponible à l'adresse suivante : https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/230601_mandate_renewal_report_eng.pdf (consulté le 19 septembre 2023).
- 33 Bertelsmann Stiftung, BTI 2022 Country Report — Mali. Gütersloh: Bertelsmann Stiftung, 2022, p. 24. Disponible à l'adresse suivante : https://bti-project.org/fileadmin/api/content/en/downloads/reports/country_report_2022_MLI.pdf (consulté le 19 septembre 2023).
- 34 Boubaacar Haidara, « Réparations au Mali, espoir ou mirage ? » (11 novembre 2021). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.justiceinfo.net/fr/84207-reparations-mali-es-poir-mirage.html> (consulté le 6 octobre 2023).
- 35 Méryl Demuyneck et Julie Coleman, Acteurs coutumiers dans un contexte singulier : Recommandations en matière de politique et de programmation, 2021. Disponible à l'adresse suivante : https://www.icct.nl/sites/default/files/2022-12/ICCT-USAID-Policy-Recommendations-FR_2ndproof.pdf (consulté le 6 octobre 2023).
- 36 ONU Femmes, Prévention de l'extrémisme violent: intégration de la dimension de genre (mondial, Jordanie et Pakistan), 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-10/Preventing-violent-extremism-Integrating-gender-perspectives-fr.pdf> (consulté le 12 août 2023).
- 37 Diemba Konate, « Mali: le toguna, identité culturelle du pays dogon » (29 janvier 2022). Disponible à l'adresse suivante : <https://afrique.le360.ma/mali/culture/2022/01/29/36833-mali-le-toguna-identite-culturelle-du-pays-dogon-36833/> (consulté le 9 juillet 2023).



GIJTR

Global Initiative for Justice
Truth & Reconciliation